Mouvement Citoyen Grand Chambéry

Maison Des Associations

73000 CHAMBERY

citoyens.grandchambery@gmail.com

le 4-11-22

DEPOSITION DU MOUVEMENT CITOYEN GRAND CHAMBERY (MCGC) A L'ENQUETE PUBLIQUE "VICAT MONTAGNOLE"

# 1- SUR L'INTERET A AGIR DU MCGC

Le Mouvement Citoyen Grand Chambéry (MCGC) est une association de citoyen.nes, créée en 2017, agissant sur le territoire de Grand Chambéry, avec pour objectif principal de favoriser la participation citoyenne à la vie publique et d'intervenir sur des dossiers locaux, avec 3 axes principaux : la participation citoyenne – la transition écologique - les solidarités et la justice sociale

C'est à ces titres que le MCGC a étudié attentivement ce dossier, et émet les interrogations et avis suivant.es

# 2- SUR L'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET PRESENTE

Le MCGC reconnaît la nécessité d'avoir sur le territoire de Grand Chambéry (et légèrement au-delà si besoin) et à proximité du bassin chambérien, un ou des sites d'extraction de matériaux pour le BTP, tout en en reconnaissant les impacts inhérents sur les milieux naturels et les nuisances pour les riverains qu'il convient de limiter au maximum

Le MCGC reconnaît une certaine pertinence à prolonger l'utilisation du site actuel Vicat à Montagnole – Revériaz, vu sa localisation, ses accès, son organisation actuelle, la qualité des matériaux extraits, et surtout la possibilité de réduire les transports routiers par l'utilisation d'un convoyeur électrique entre les 2 sites utilisant un tunnel existant à réhabiliter, ...

Par contre, le MCGC s'étonne et regrette que – en pleine crise climatique et écologique – ce projet extractiviste ne soit pas évalué en matière de compatibilité ou pas avec les engagements de lutte contre le réchauffement climatique (accord de Paris 2015, neutralité carbone pour 2050,...) et de protection des ressources. Rappels, la production de ciment génère 2 % des émissions de GES en France et 7 % des émissions mondiales de CO2, cette industrie est donc fortement responsable et soumise à une nécessaire forte réduction de ses impacts et rejets.

Par contre, le MCGC s'étonne et regrette qu'aucun scénario volontariste alternatif n'ait été étudié et présenté, basé sur une limitation maximum des besoins en matériaux calcaires et une utilisation maximum de matériaux issus de recyclage des déchets du BTP.

Le MCGC s'étonne et regrette que les schémas régionaux et départementaux (datant de 2006!) des carrières ne soient pas remis en cause au vu de la situation, des urgences et des engagements climatiques. Ces scénarios reposent – comme les PLUI-HD, le SCOT, le SRAEDET, ...- sur des hypothèses de développement démographique et économique ni « écologiquement soutenables » ni souhaitables pour la qualité de vie de tous. Et ces schémas n'anticipent pas sur les effets des crises en cours, ni sur les objectifs à atteindre de la loi Zéro Artificialisation Nette, en application anticipée sur Métropole Savoie. Le MCGC rappelle aussi la règle sage « Eviter-Réduire-Compenser »

# 3- SUR LE PROCESSUS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION, SUR LES FORMES DE CETTE ENQUETE PUBLIQUE

Au-delà de ces manques aux conséquences essentielles pour juger le bien-fondé et l'intérêt public de ce projet, le MCGC reconnaît la qualité des informations du dossier dans sa partie réglementaire obligatoire.

Par contre le MCGC regrette que cette enquête soit limitée aux communes dans un rayon de 3km et à une durée d'1 mois seulement vu le volume colossal du dossier, sans débats contradictoires organisés dans les communes de Grand Chambéry, et sans mise en perspective globale par rapport aux enjeux climatiques et de l'économie des ressources

Le MCGC s'étonne de l'apparente absence de débat municipal (en ou hors conseil municipal) sur la commune directement impactée, avant l'ouverture de l'enquête publique

Le MCGC s'interroge sur la concertation avec Vicat depuis 1977 jugée « inexistante » par le collectif des riverains, motif légitime d'inquiétudes par rapport aux nouveaux engagements annoncés

Le MCGC reconnaît la qualité et la pertinence de la contribution citoyenne du collectif des riverains de Montagnole, qui mérite d'être sérieusement prise en compte avec des réponses précises et des engagements sécurisés

Le MCGC s'étonne et regrette l'absence de garanties et de précisions concernant un bon fonctionnement de la Commission Locale de Concertation et Suivi (CLCS)

# 4- SUR LES IMPACTS ECOLOGIQUES ET LA COMPATIBILITE AVEC LES ENGAGEMENTS / URGENCES CLIMATIQUES ET ECOLOGIQUES

Le MCGC se reconnaît dans les inquiétudes, réserves, interrogations, et demandes de précisions complémentaires formulées par les associations, des citoyen.nes et par la Mission Régionale Autorité Environnementale, concernant la compatibilité avec les engagement climatiques, les nuisances liées aux transports, les pollutions de l'air et de l'eau, les risques sur la biodiversité les absences de bilans énergétiques et écologiques globaux (incluant les transports en amont),...

Le MCGC relève notamment l'absence de bilan carbone global (incluant la destruction du « puits de carbone » végétal existant, défrichement sur 78 900 m²!), l'absence d'engagement de mise en place du convoyeur électrique préalablement à la poursuite de l'exploitation (évoquée par Vicat depuis ... 2015!) et d'étude de faisabilité, l'absence préjudiciable de précision sur l'exploitation et des impacts du site de la Revériaz pourtant indissociable du projet global, ...

Le MCGC demande que soit retiré du dossier l'affirmation mensongère et décrédibilisante, écrite plusieurs fois « Le projet de renouvellement de la carrière de Montagnole n'aura aucun impact sur le climat »

Le MCGC demande que soit clarifiée l'origine géographique des déchets inertes issus des grands chantiers, parfois « d'agglomération », parfois « départementaux », parfois d'intérêt « régional », avec des mentions du contesté projet Lyon-Turin (tunnel de base ? Sous Chartreuse ? Sous Belledonnes ? Glandon ? Autres?), ce qui mettrait en cause l'intérêt « circuit court » du projet, modifierait le nombre et les impacts des transports routiers ainsi que les bilans énergétiques et carbone du projet

# 5- AVIS DU MCGC

Etant donné :

- les conditions insuffisantes d'information, de débat et de consultation des populations, eu égard aux enjeux sociétaux et impacts de ce projet, bien au delà des 3km retenus
- -l'absence d'évaluation globale de l'impact et de la compatibilité (ou non) de ce projet extractiviste par rapport aux engagements pris par la France, l'Europe et le Monde pour limiter le réchauffement climatique (accord de Paris, neutralité carbone 2050...) et à l'épuisement des ressources naturelles

- -l'absence de scénarios alternatifs visant une réduction forte des besoins en matériaux et l'utilisation maximum et prioritaire du recyclage des déchets du BTP et de matériaux bio-sourcés (dont le bois local) au niveau de Métropole Savoie, conformément aux objectifs actuels du SCOT et des PLUI-HD de maîtrise du développement, aux engagements de la loi Zéro Artificialisation Nette, aux engagements des autres documents réglementaires du territoire (PCAET, Cit'ergie, Plan Qualité Air, Zone Faible Emission, ...)
- -le flou concernant l'accueil ou non des déchets inertes issus de grands chantiers départementaux ou régionaux liés ou non au projet de nouvelle liaison ferroviaire Lyon -Turin (tunnel sous Chartreuse, sous Belledonne, tunnel de Base,...)
- -le flou concernant l'utilisation des déchets inertes, présentés à la fois pour contribuer à la remise en état par comblement et pour recyclage/réutilisation comme matériaux pour le BTP
- -le flou concernant l'obligation préalable de mise en place du convoyeur électrique entre le site de la Revériaz et la carrière de Montagnole, avant toute prolongation de l'exploitation
- -l'absence de garanties et de précisions concernant un bon fonctionnement de la Commission Locale de Concertation et Suivi (CLCS)
- -les légitimes inquiétudes et interrogations des riverains, qui demandent précisions et engagements complémentaires et garantis
- -les nombreuses interrogations et réserves émises par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), concernant les impacts sur l'air, l'eau, l'énergie, les GES, la biodiversité,...

LE MOUVEMENT CITOYEN GRAND CHAMBERY EMET UN AVIS DEFAVORABLE EN L'ETAT DU DOSSIER